



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Culture et médias

de l'Université du Littoral Côte
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Culture et médias

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150008430

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Dunkerque - Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), Lille (Institut Catholique de Lille).
- Délocalisation(s) :
Convention avec l'Institut Catholique de Lille, Lille.
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Culture et médias* de l'Université du Littoral Côte d'Opale a pour objectifs principaux de donner aux étudiants des connaissances au plan du contexte artistique, culturel et médiatique contemporain, de développer leurs capacités en matière d'analyse et de conceptualisation, ainsi que leurs compétences au plan rédactionnel. Ces aptitudes fondamentales sont associées à des compétences plus transversales, informatique et linguistique notamment. La mention ne propose pas de parcours spécifique, mais une pluralité d'enseignements reflétant la diversité des thématiques associées à cette mention.

Elle accueille aujourd'hui 133 étudiants en première année (L1) (2012-2013) et propose un volume global de 1485 heures sur l'ensemble de la formation. Les poursuites d'études associées à cette licence correspondent aux métiers de la culture et des médias, comme le master *Culture artistique et développement des territoires* proposé à l'Université du Littoral Côte d'Opale, le master *Métiers de la culture* proposé à l'Université Lille 3, ainsi que d'autres masters articulant culture et médias (comme celui proposé par l'Université Paris 1, *Culture et médias*).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La diversité des contenus de cours est tout à fait intéressante et sans nul doute pertinente au regard des objectifs de la formation, mais on peine néanmoins à voir émerger les grandes lignes structurantes de l'ensemble et le projet pédagogique général sous-tendant les choix mis en œuvre. On ne voit pas non plus émerger de positionnement explicite de la mention *Culture et médias* par rapport à son environnement, qu'il soit local (Université du Littoral Côte d'Opale-ULCO) ou élargi à un contexte socio-économique.

Les contenus sont présentés avec leur intitulé et leur volume horaire, par UE et par semestre ; néanmoins, sans discours d'accompagnement pour justifier l'organisation générale de la licence, il est difficile d'apprécier la cohérence et la progressivité de l'ensemble. Après calcul sur la base des chiffres présentés, on peut évaluer que 50 % des enseignements sont proposés sous forme de cours magistraux (CM) et 50 % sous forme de travaux dirigés (TD) sans que l'on puisse identifier de réelle progressivité dans le recours à l'une ou l'autre de ces formes en fonction du niveau (L1, L2 ou L3). La présence des langues vivantes (LV1 et LV2) en L1 et L2 offre la possibilité de passer le CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) niveaux 1 et 2 en trois langues. Un enseignement en informatique est également assuré tout au long de la licence, mais l'intitulé très générique « Informatique » aux semestres 1, 2, 3 et 4 ne permet pas de savoir quels objectifs pédagogiques y sont associés (préparation du C2i ?). A l'issue d'un parcours unique sur les trois années, il est demandé en L3 de choisir deux enseignements optionnels sur les trois proposés (musiques actuelles, architecture moderne, parcours littéraires) à raison de 20h chacun, ce qui ne correspond pas vraiment à une spécialisation. Quelques approximations émaillent les tableaux présentés (total des crédits ECTS n'atteignant pas toujours les 30 crédits requis par semestre, non-correspondance entre les volumes globaux affichés par semestre et la somme des volumes horaires par enseignement...), ce qui contribue à entretenir un certain flou. De façon similaire, s'il est fait mention de stages dans le cadre de la formation, le seul élément qui apparaisse clairement concerne en L2 l'accompagnement de projets artistiques de l'ULCO, mais sans que la durée et la prise en compte de cet investissement dans la formation soient évoquées. La même imprécision peut être relevée concernant l'intégration de publics de formation continue, les modalités précises d'évaluation des connaissances au niveau des enseignements de la mention ou l'acquisition de compétences préprofessionnelles. La part des enseignements assurés par des professionnels est d'ailleurs peu importante (environ 12 % du volume horaire total). Enfin, des modalités de suivi personnalisé des étudiants ne se dégagent pas nettement à partir des éléments proposés.

Le plan global « Réussir en licence » de l'Université est appliqué dans le cadre de la licence *Culture et médias* : séance de pré-rentrée pour les L1, L2, L3 ; semaine d'intégration (avec tutorat d'accueil, formation au portail informatique, etc.) ; guide des études, aide aux étudiants avant la session de rattrapage ; tests de connaissance en langue française (L1) permettant la création de groupes de niveaux d'une quinzaine d'étudiants ; tutorat d'accompagnement pour les étudiants de L1 assurés par des étudiants de L3 à raison de 2h hebdomadaires en moyenne, tutorat en bibliothèque, etc. Les dispositions sont intéressantes, indéniablement, mais l'on aimerait voir apparaître de façon plus claire le nombre d'étudiants concernés (et quels étudiants également, boursiers ou pas), la prise en compte de ces éléments dans le schéma de formation ou la mention explicite d'enseignants référents impliqués dans ces dispositifs. La procédure de réorientation en L1 est également évoquée, dans ses principes généraux, ou tout au long de la licence, mais aucun élément chiffré n'est apporté sur les réorientations effectives (combien ? vers quel type de formation ?). Quant à la mobilité internationale, l'accueil d'étudiants venant de différents pays d'Europe est mentionné, sans préciser davantage, et aucun élément sur la mobilité sortante des étudiants de la licence *Culture et médias* n'est apporté. On en reste souvent à un niveau de présentation trop général, qui nuit quelque peu à une bonne perception des modalités concrètes de mise en actions au sein de ce qui constituerait le projet global de la formation.

Une évolution importante des effectifs est intervenue entre 2008 et 2009, de 86 à 131 inscrits (chiffres stables par la suite jusqu'en 2012). Néanmoins, les taux de réussite en L1 sont assez faibles au regard des inscrits (38 % en 2008-2009, 40,5 % en 2009-2010, 25 % en 2010-2011). Malheureusement, il n'y a pas de chiffres disponibles pour 2011-2012 et 2012-2013, ce qui ne permet pas de voir si les dispositifs d'aide à la réussite mis en place ont fait leurs preuves. La poursuite d'études est très largement envisagée sous forme de master, sans mention d'orientations possibles vers une licence professionnelle. Des réunions d'information sont organisées dans le courant du semestre 6 sur les différents masters possibles, notamment à l'ULCO. Les diplômés de la licence *Culture et médias* poursuivent principalement dans un master de l'ULCO, sans doute le master *Culture artistique et développement des territoires* (15/35 en 2009-2009, 6/28 en 2009-2010, 12/38 en 2010-2011), ce qui révèle une certaine attractivité en local. Il est cependant dommage de ne pas avoir les chiffres de 2011-2012. L'insertion professionnelle post-licence est difficilement lisible, les seuls chiffres mentionnés sont ceux des diplômés 2010 à N+18 mois, où 7/23 répondants ont un emploi, sans que l'on sache lequel...

La formation est encadrée par une équipe de taille très réduite, soit 10 enseignants (5 MCF, 2 PRAG, 3 PAST), avec un responsable de licence. Il n'y a pas d'autres informations apportées sur la nature et la répartition de responsabilités au sein de la licence (pas de mention de responsable par année, de direction d'études ou autre). Les éléments de connaissance susmentionnés à propos de la population étudiante (indicateurs géographique, socioprofessionnel) ne sont pas clairement mis en lien avec le pilotage de la formation, mais on note une inscription de proximité réussie au niveau du recrutement en L1. Actuellement, il n'y a pas de conseil de perfectionnement, mais un conseil de département se réunissant trois fois par an avec des représentants étudiants et enseignants. Il est toutefois prévu de mettre en place un conseil de perfectionnement avec trois membres « Culture », trois membres « Institution territoriale », deux membres « Médias » et six membres enseignants de l'ULCO. Les perspectives annoncées vont dans le sens d'une prise en compte des dimensions à améliorer dans la formation (transformation de la mention *Culture et médias* en mention *Information et communication*, parcours *Culture et médias* ; mise en place d'une spécialisation progressive de la L1 à la L3 ; renforcement de la professionnalisation et du suivi des étudiants avec le Projet personnel et professionnel...). Ces perspectives d'évolution, s'appuyant pour partie sur les recommandations de l'AERES, paraissent de bon augure pour pallier certaines difficultés identifiables à travers un dossier manquant parfois de lisibilité et de précision. Il semble notamment indispensable de renforcer le pilotage de la formation afin de définir clairement le projet pédagogique global, ce qui permettrait de remédier à une faiblesse importante déjà pointée lors de la précédente évaluation AERES.

- Points forts :

- Diversité et pertinence des enseignements proposés, dans une perspective d'ouverture disciplinaire.
- Bonne attractivité de la formation au plan local, de la licence au master de l'ULCO.
- Efforts en direction d'une intégration de dispositifs de suivi et d'encadrement plus personnalisés des étudiants.

- Points faibles :

- Manque d'explicitation du projet pédagogique.
- Faiblesse du nombre d'enseignants dans l'équipe encadrante.
- Réflexions et actions sur les passerelles et orientations des étudiants (professionnel/universitaire).
- Présentation et structuration du dossier ne facilitant pas une vision globale du projet et des modalités pédagogique effectives.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de formuler explicitement le projet pédagogique de la licence, dans une logique de progressivité et de positionnement cohérent de la formation au sein de son environnement (universitaire et professionnel).

Il serait nécessaire de mieux comprendre les raisons de l'échec en L1 et d'adapter les dispositifs généraux de l'ULCO aux spécificités de la formation pour accompagner et améliorer la réussite de l'étudiant.

L'intégration de stages et la préparation des étudiants à l'immersion professionnelle devraient être renforcées dans le dispositif pédagogique.

Une réflexion sur la dynamique internationale de la formation pourrait être engagée, afin de sensibiliser les étudiants à cette opportunité.



Observations de l'établissement

Division des Etudes et de la Vie Etudiante
1, place de l'Yser BP 1022
59375 Dunkerque Cedex 1
Tél : 03.28.23.73.73
Fax : 03.28.23.73.95
president@univ-littoral.fr

Dunkerque, le 02 avril 2014

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale
à
Monsieur le Président de l'AERES

Objet : Remarques rapport d'évaluation Licence
V/Réf. : JMG/2013/N°99
Affaire suivie par Estelle Sirmon
N/Réf. : LB/SB/CV/7806
Affaire suivie par Laurent Barra

Monsieur le Président,

Les équipes pédagogiques ont pris connaissance des rapports de l'AERES sur les licences délivrées à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

Je vous informe qu'aucune remarque n'est à transmettre par notre établissement pour les licences suivantes :

- Licence Sciences, Technologies, Santé mention Informatique
- Licence Sciences, Technologies, Santé mention Sciences Pour l'Ingénieur
- Licence Sciences, Technologies, Santé mention Physique – Chimie
- Licence Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques
- Licence Arts, Lettres, Langues mention Culture et Médias
- Licence Sciences Humaines et Sociales mention Géographie

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Roger DURAND

